

Être citoyen en France

Pour être citoyen (personne qui a le droit de participer à la vie politique) en France, il faut être majeur et de nationalité française.

I) Comment obtenir la nationalité française ?

La nationalité (appartenance d'un individu à un pays, une nation) s'acquiert de 4 façons. Comment ?

Jusqu'à 18 ans, c'est automatique		À partir de 18 ans, il faut en faire la demande	
Par filiation (Droit du sang)	Par résidence sur le sol national (Droit du sol)	Par mariage	Par naturalisation
Si l'un des 2 parents est français.	Si un enfant est né en France de parents étrangers.	En épousant une personne de nationalité française. Le conjoint (ou conjointe) étranger doit attendre 4 ans de mariage pour obtenir la nationalité.	L'étranger doit en faire la demande à l'Etat qui l'accorde sous conditions.

Si Les citoyens français sont donc d'origines diverses, c'est que la France est, par tradition, une terre d'asile qui, au cours de sa longue histoire, a accueilli des étrangers en son sein.

La nationalité n'est pas liée à une appartenance ethnique, à une couleur de peau, à une religion, c'est la loi de la République qui permet de l'acquérir, on devient citoyen sans distinction.